



Alma, le 22 mai 2015

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul
Att. Mme. Anne-Marie Parent,
Présidente, commission d'enquête.

Objet : Mémoire de la Zec des Passes Inc. relatif au projet minier du Lac à Paul.

Madame la Présidente,

Le profil de l'organisme :

La Zec des Passes a été créée en 1978 au moment de l'abolition des clubs privés de chasse et de pêche sur le territoire québécois. Le SACERF des PASSES Inc. est l'organisme mandataire de La gestion de la Zec des Passes. Un conseil d'administration composé de 9 administratrices ou administrateurs, élus chaque année par les membres en règle de l'organisme, a le mandat d'assurer l'exploitation, la gestion et le contrôle des activités reliées à la faune, la protection de l'environnement sur le territoire affecté et le développement harmonieux d'activités récréatives en complémentarité et en concertation avec les divers partenaires du milieu

La Zec des Passes est située au Nord-est du Lac St-Jean dans un secteur éloigné des grands bassins de population (+ ou - 60 km. d'Alma ou de Dolbeau-Mistassini). Elle est située à 5 km au nord du village de St-Ludger-de-Milot. Un poste d'accueil s'y trouve et permet d'assurer la surveillance de l'accès au territoire. Elle fait partie, au niveau municipal, du territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Maria-Chapdelaine désignée TNO Chute-des-Passes. De plus, la zec est aussi située sur la Nitassinan de la Première Nation de Mashteuiatsh. On trouve également un site patrimonial sur le territoire de la zec, plus précisément au Lac Alex.

La superficie du territoire couvert par la zec, en fonction de la délégation de pouvoir impartie à l'entente, est de 1 491km². On y retrouve plus de 600 lacs et 600 km. de chemins forestiers à entretenir et à surveiller.

Le chemin principal, qui permet la circulation et l'accessibilité aux fins de différents usages de la Zec des Passes, s'étend jusqu'au km 90. Il s'agit d'un chemin public entretenu selon une entente convenue entre les différents utilisateurs (Rio Tinto, Hydro-Québec, les compagnies forestières, la zec des passes, etc) dont un comité (Comité du Chemin des Passes) assure la planification, la mise en œuvre et le suivi des travaux d'entretien et de sécurité sur cette voie.

Le profil des usages :

Selon les données d'opération de l'année 2014, la zec des Passes comptait 868 membres enregistrés officiellement. Au cours de la saison, c'est plus de 21 000 passages de véhicules qui ont été contrôlés par nos employés au poste d'accueil. Certaines périodes sont particulièrement fréquentées : fêtes légales, vacances de la construction, période de la chasse aux gros gibiers, etc. D'autre part, on observe depuis quelques années une présence de plus en plus importante de circulation de véhicules hors route, VTT, quads, côte à côte, et qui, en de nombreuses circonstances peuvent se retrouver sur le chemin principal. On estime à plus de 2 000 au total le nombre de VHR sur la zec.

Sur l'ensemble de son territoire, la zec compte près de 625 baux de villégiatures. Elles sont réparties dans les différents secteurs du territoire habituellement près des plans d'eau de plus grande superficie. Nous retrouvons un nombre important de ces villégiateurs à proximité du chemin principal de la zec qui sera éventuellement utilisé par Ressources d'Arianne. Soulignons également que le tracé du chemin principal longe, sur une grande partie de son parcours, la rivière Alex qui alimente les grands bassins d'eau où situent les principaux sites de villégiature : secteurs Lac à Dîner, Lac aux Grandes Pointes, Lac Alex, Lac Étienniche, etc. On estime, qu'en appliquant un rayon de 500 mètres du chemin principal, ce sont près de 150 à 200 emplacements de villégiature qui seront impactés de diverses manières par un niveau plus important de circulation. Il s'agit ici, principalement, d'une problématique de qualité de vie, de qualité du milieu et de l'environnement, de sécurité que recherchent nos usagés lorsqu'ils ont choisi de s'installer sur un site de villégiature en particulier.

La pêche et la chasse : des réalités incontournables.

Les plans d'eau de la zec offrent plusieurs espèces sportives de poisson comme le grand brochet, le doré jaune, (deux espèces très attractives) qu'on retrouve presque exclusivement dans notre région, sur notre zec, l'omble de fontaine, l'omble de chevalier, le touladi, etc. Ces espèces présentent toutes une certaine fragilité de croissance et de renouvellement et leur habitat de vie doit être préservé du mieux possible. A ce niveau des mesures de suivi doivent être appliquées sur les principaux lacs affectés.

La grande faune présente sur le territoire est composée de deux principaux mammifères : l'orignal et l'ours noir. Les espèces à fourrure y sont très diversifiées : castor, rat musqué, martre, vison, renard roux, loutre, lynx du Canada et le loup en sont les principales. On relève aussi des observations de cougar et de caribou forestier. En termes de petite faune, ce sont essentiellement le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée, et le tétaras du Canada qui sont des espèces recherchées par les chasseurs.

Dans ce volet, il faut apporter une attention particulière à la période de chasse à l'orignal. Sur l'ensemble du territoire on dénombre près d'un millier de sites d'affût enregistrés pour des villégiateurs ou des chasseurs détenteurs des forfaits requis. Ceux-ci investissent beaucoup de temps et d'efforts dans la perspective d'obtenir de bons résultats de chasse. On estime qu'une

centaine de ces sites sont situés à proximité du chemin des Passes. Il est certain qu'une augmentation significative du transport lourd affectera la présence du gros gibier à proximité du chemin principal. De plus, il faudra être conciliant et extrêmement prudent de part et d'autre pendant cette période.

Zec des Passes : oui à un projet responsable et concerté.

Lors de leur réunion régulière tenue le 04 mai 2015, les membres du Conseil d'administration de la Zec des Passes ont adopté le présent mémoire comme reflétant l'état de nos constats et préoccupations sur la réalité de la zec, et traduisant bien les orientations privilégiées par notre organisation à l'égard du projet de développement minier envisagé par Ariane Phosphate au site du Lac à Paul sur le territoire des Passes Dangereuses.

Nous reconnaissons que depuis le tout début du projet, la minière a fait preuve d'un comportement responsable et transparent dans l'ensemble des actions qu'elle a conduite en tenant de nombreuses séances d'information et de consultation avec les gens du milieu et particulièrement avec les membres de notre organisation.

D'autre part, Ariane Phosphate s'est engagée à mettre en œuvre un modèle d'exploitation des ressources et de gestion de services qui s'appuie sur les principes de développement durable et éthique en collaboration avec la Chaire en ÉcoConseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Ces valeurs sont énoncées, entre autre, dans son document ***Résumé, Étude d'impact sur l'environnement***, Janvier 2015, P.7 et 8. Jusqu'à maintenant ses activités et ses actions respectent bien ces engagements.

Des membres de notre Conseil d'administration ont pu exprimer spécifiquement les préoccupations et les attentes de notre organisme et de nos membres quant à l'éventualité de la réalisation du projet d'Ariane Phosphate lors d'une rencontre formelle tenue sur cette question. Une proposition d'*Entente de services* y a d'ailleurs été présentée et elle y a reçu un accueil très positif.

Nous nous attendons donc à des engagements fermes, inscrits formellement dans un Protocole d'entente particulièrement sur trois dimensions reliées au projet de la minière tout au cours des diverses phases de réalisation prévues :

- les exigences de contrôle et de suivi strictes en ce qui concerne toutes les mesures de sécurité au niveau du transport et de la circulation sur le chemin principal de la Zec des Passes y incluant un plan d'urgence environnemental en cas d'incident à risque;

- la responsabilisation et la prise en charge par des actions significatives quant aux différents aspects de l'impact environnemental en ce qui touche la faune, la flore, la chasse, la pêche, les activités récréatives et de villégiatures et la qualité de vie des villégiateurs. Cela devrait comporter des mesures compensatoires monétaires et matérielles permettant à la zec de déployer des activités de substitution susceptibles d'atténuer l'impact du projet et de favoriser l'harmonisation des usages au profit de tous
- l'affirmation du principe de la concertation et du suivi entre les parties sur toutes les problématiques susceptibles d'affecter l'acceptabilité sociale des activités ou des interventions reliés au développement et à l'exploitation de la mine du Lac à Paul. À cet égard, nous croyons nécessaire qu'un comité d'harmonisation (composition à convenir) soit mis en place afin d'analyser et de suivre l'évolution du projet, de tenir en compte les préoccupations des villégiateurs et des usagés dans le but d'examiner et de mettre en œuvre des mesures requises ou adéquates pour des situations ou des motifs fondés.

L'écoute et l'ouverture manifestées par les dirigeants d'Arianne Phosphate sur ces dimensions nous portent à croire à leur sérieux et à leur volonté de collaborer étroitement avec notre organisation pour mettre en œuvre des pratiques soucieuses de nos revendications et de la préservation de la qualité de villégiature de nos membres.

À cet égard, les éléments d'analyse présentés dans le document *Résumé*, cité plus haut, traduisent généralement bien les divers impacts potentiels susceptibles d'affecter nos membres, nos usagés, sous diverses formes et de diverses importances comme ils imposeront à notre organisation une charge additionnelle de responsabilités et de vigilance quant à notre mission de protection et de développement de la faune, de la flore et de l'environnement.

Nous sommes conscients de l'importance et de l'impact économique en matière de richesse collective et de création d'emplois dans notre région pour d'éventuels travailleurs dans différents secteurs d'activité liés au développement du projet minier du Lac à Paul : fournisseurs de services, équipementiers, industries du transport, constructions, institutions d'enseignement etc... C'est un élargissement important de notre base industrielle et une contribution significative à long terme au progrès de la région. *Une occasion de faire plus, mais aussi un engagement à faire bien.*

Attendu les orientations et les principes énoncés par le promoteur à l'effet de développer un projet avec un souci éthique et sur les bases des valeurs du développement durable;

Attendu les nombreuses consultations conduites auprès des groupes concernées et l'ouverture aux compromis manifestée tout au long de la démarche;

Attendu les préoccupations et les inquiétudes exprimées par nos membres sur les impacts du projet;

Attendu la volonté de concertation manifestée par le promoteur à l'égard des attentes et des exigences présentées par notre association, la Zec des Passes Inc.

Attendu l'engagement conjoint des parties à convenir d'entente afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet auprès des membres et des usagés de la Zec des Passes;

Attendu l'importance de protéger nos ententes dans l'éventualité d'un changement de propriétaires des titres miniers;

En conséquence,

le Conseil d'administration de Sacerf des Passes Inc. accorde son appui au projet de développement minier d'Arianne Phosphate au site du Lac à Paul dans le cadre des Audiences de consultation publique du BAPE sur ce projet,

et

demande à la Commission d'enquête d'inscrire des obligations claires quant à la protection des ententes convenues avec des organismes partenaires et affectés dans le cas d'un transfert des titres de propriété.

Nous vous remercions de votre intérêt pour nos commentaires, pour la considération de nos attentes et nous tenons à vous exprimer notre confiance quant aux travaux d'enquête et à la démarche d'analyse effectués par le BAPE et qui conduiront éventuellement à l'émission d'un avis éclairé au ministre du *Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.*

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Gérald Fortin, *Président*
Zec des Passes Inc

Laurier Tremblay, *Directeur faune et villégiature*
Zec des Passes Inc